



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2025

N°009\_2025

DATE DE LA CONVOCATION :  
07/03/2025  
DATE D’AFFICHAGE :  
07/03/2025

**Nombre de membres**  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Absent : 1  
Ayant donné procuration : 3

**OBJET : Modification des statuts COTELUB : inclusion de la politique Logement et Cadre de vie**

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 31 octobre 2024, le conseil communautaire a voté la modification des statuts afin d’inclure la « Politique du Logement et du cadre de vie » dans la liste des compétences facultatives pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire.

Visas :

**Vu** la loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe du 7 août 2015

**Vu** le Code Général des Collectivités,

**Vu** le Code de la Construction et de l’Habitat (CCH) et notamment ses articles L.302-1 à L.302-4-1 ;

**Vu** la délibération n°2024-103 du 31/10/2024 portant modification des statuts – Inclusion de la politique Logement et Cadre de vie,

Au vu de ce qui précède, ouï l’exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**A L’UNANIMITE**

▶ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon, afin d’inclure la « Politique du Logement et du cadre de vie » dans la liste des compétences facultatives pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire.

▶ **APPROUVE** en conséquence la modification des statuts présentée ci-dessus

▶ **AUTORISE** Madame la Maire à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait à La Bastidonne,  
Le 20 mars 2025.

Madame La Maire,  
Emma LEON.



Le Secrétaire de séance,  
Thomas NERVI